Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20261102-20261102080-DE

Département du Morbihan

M a i r i e
E L V E N
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
_____

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 2 novembre à 19h30, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc LE TRIONNAIRE, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 27 octobre 2026

Présents (27) : M. LE TRIONNAIRE, M. CONAN, Mme MALINGE, M. RYO, Mme MAINGUY, M. ROUMAGNAC, Mme RENAULT, M. BALLIER, Mme THIBAULT, M. GERARD, M. NOIRBENT, Mme ETTINGER, M. SIMON, Mme LE BRETON, M. SIG, Mme CARD, M. DANO, M. TERRY, Mme PICARD, M. JORDAN, Mme LE ROUZIC, Mme BREDOUX, M. ONNILLON, Mme LE BOTERFF, Mme PAVAGEAU, M. LE BOTERFF, Mme LE VIAVANT.
Absents excusés (2) : Mme LE BLEVENEC (pouvoir à Mme MAINGUY), Mme LASSERRE (pouvoir à Mme MALINGE).
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : Mme BREDOUX

2026/080 Approbation d'un mandat spécial relatif à la participation au Salon des Maires 2026

Vu le Code Général des Collectivités locales, Art. L.2123-18, R.2123-22-1 ;

La notion de mandat spécial s'interprète comme une mission bien précise que le conseil municipal confie par délibération à l'un de ses membres, maire, adjoint ou simple conseiller municipal. Le mandat spécial ouvre droit au remboursement des frais exposés.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'association des maires de France (AMF) organise son 108ème Congrès des Maires du 24 au 26 novembre 2026 à Paris. Ce congrès, lieu d'informations et d'échanges, est un temps fort de la démocratie locale.

Lors du conseil municipal du 21 septembre dernier, il a été décidé que la commune d'Elven serait représentée par Monsieur le Maire accompagné des élus suivants, M. CONAN, Mme LE BRETON, Mme RENAULT et Mme THIBAULT. Il est proposé que M. RYO puisse compléter cette délégation.

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal afin de valider l'octroi d'un mandat spécial pour la participation de M. RYO à cet évènement.

Les élus seront hébergés du 25 au 26 novembre, soit une seule nuitée. La réservation de l'hôtel sera faite par la collectivité. Il est entendu que le remboursement interviendra sur présentation des justificatifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE VALIER** l'octroi d'un mandat spécial pour la participation de M. RYO au salon des Maires 2026 ;
- **DE DECIDER** de la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial, pour la participation au congrès, l'hébergement et les frais de mission occasionnés (repas, transport) sur la base des dépenses réelles effectuées.

Pour : 24 **Contre : 0** **Abstention : 5** (liste « Nos voix pour Elven »)

Fait à ELVEN, le 3 novembre 2026

Le Maire
Luc LE TRIONNAIRE

La secrétaire de séance
Marine BREDOUX

Signé par : MARINE BREDOUX
Date : 08/11/2026
Qualité : Signature2_Delibs_Qualité

Signé par : LUC LE TRIONNAIRE
Date : 05/11/2026
Qualité : MAIRE